

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
EAU DU MORBIHAN

DATE DE CONVOCATION : 20/01/2026			
Nombre de délégués en exercice	Présents	Absents	Pouvoirs
62	35	21	6

Dont en Assainissement	3	1	1	1
------------------------	---	---	---	---

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt six, le trente janvier, le Comité Syndical de Eau du Morbihan, dûment convoqué, s'est réuni à Vannes, sous la présidence de Monsieur Dominique RIGUIDEL, Président de Eau du Morbihan.

Étaient présents :

Monsieur Daniel AUDO. Madame Martine AUFFRET. Monsieur Denis BERTHOLOM. Monsieur André BOUDART. Monsieur Maurice BRAUD. Monsieur Jacky CHAUVIN. Monsieur Jean-Luc CHIFFOLEAU. Monsieur Jean-Claude COUDE. Monsieur Paul COZIC. Monsieur Thierry EVENO. Monsieur Roland GASTINE. Monsieur Jean-Paul GAUTIER. Madame Pascale GILLET. Monsieur Didier GUILLOTIN. Madame Diane HINGRAY. Madame Annaïck HUCHET. Monsieur Didier HURTEBIZE. Monsieur Freddy JAHIER. Monsieur Yannick LE BORGNE. Monsieur Bernard LE BRETON. Monsieur Ronan LE DELEZIR. Monsieur Denis LE RALLE. Monsieur Gérard LE ROY. Madame Christine MANHES. Monsieur Joël MARIVAIN. Madame Claire MASSON. Monsieur François-Denis MOUHAOU. Madame Martine PARE. Monsieur Maurice POUILLAUDE. Monsieur Jérôme REGNIER. Monsieur Dominique RIGUIDEL. Monsieur Benoît ROLLAND. Monsieur Jean-Charles SENTIER. Monsieur Yves THIEC. Monsieur Franck VALLEIN

Avaient donné pouvoir :

Monsieur Raymond HOUeix. Monsieur Denis L'ANGE. Monsieur Bruno LE BORGNE. Monsieur Jean-Pierre LE PONNER. Monsieur Anthony ONNO. Monsieur David ROBO

Étaient excusés :

Madame Annie AUDIC. Monsieur Patrick BEILLON. Madame Marie-Claire BONHOMME. Monsieur Serge BUCHET. Monsieur Dominique CHAUMORCEL. Monsieur Yannick CHESNAIS. Monsieur Vincent COWET. Monsieur Michel CRIAUD. Monsieur Alain DE CHABANNES. Monsieur Jean-Luc EVEN. Monsieur Bruno GOASMAT. Monsieur Tibault GROLLEMUND. Madame Françoise GUILLERM. Monsieur Hugues JEHANNO. Monsieur Pascal LE JEAN. Monsieur René LE MOULLEC. Monsieur Loïc LE PEN. Monsieur Daniel MANENC. Monsieur Stéphane SANCHEZ. Monsieur André TEXIER. Monsieur Yann YHUEL

Secrétaire de séance : Monsieur Franck VALLEIN

Les présents formant la majorité des membres en exercice, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

.../...

CS_2026_005 - AP-CP exercice budgétaire 2026 - Budget Assainissement Collectif

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement financier de Eau du Morbihan en vigueur ;

Vu la délibération n° CS 2016-027 du 25 mars 2016 relative aux modalités de gestion des AP/CP ;

Vu le rapport du Président ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- décide de clôturer :

l'AP n° 2023-01 Travaux poste Potager Le Palais à hauteur de 684 923 €

l'AP n° 2023-02 Travaux réseaux Kervilahouen à Bangor à hauteur de 527 271 €

l'AP n° 2024-01 Travaux réseaux Borderenne à Locmaria et Willaumez à Le Palais à hauteur de 594 947 €

l'AP n° 2024-02 Travaux lagune Bordehouat à Locmaria à hauteur de 237 870€

- décide de créer l'AP n°2026-01 programme de travaux 2027-2029 Belle-Ile-en-Mer et l'AP n°2026-02 programme de travaux 2027-2029 Arc Sud Bretagne

- adopte les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement (AP/CP) du Budget Assainissement Collectif mises à jour, telles que présentées :

BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF							
N° AP	Libellé	CP antérieurs (€)	CP 2026 (€)	CP 2027 (€)	CP 2028 (€)	CP 2029 (€)	Total AP (€)
2024-01	Programme 2024-2026 Mission de maîtrise d'œuvre / Accord Cadre à Bons de Commande Belle-Ile-en-Mer	273 658	331 342				605 000
2026-01	Programme 2027-2029 Belle-Ile-en-Mer			585 000	585 000	585 000	1 755 000
	Mission de maîtrise d'œuvre / Accord Cadre à Bons de Commande / Programme de travaux			485 000	485 000	485 000	1 455 000
	Travaux pour compte de tiers			100 000	100 000	100 000	300 000
2026-02	Programme 2027-2029 Arc Sud Bretagne			800 000	800 000	800 000	2 400 000
	Mission de maîtrise d'œuvre / Accord Cadre à Bons de Commande / Programme de travaux			700 000	700 000	700 000	2 100 000
	Travaux pour compte de tiers			100 000	100 000	100 000	300 000

Fait et délibéré à Vannes, le 30 janvier 2026

(au registre suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



Dominique RIGUIDEL

Seuls les délégués ayant transféré la compétence Assainissement à Eau du Morbihan ont participé au vote.

DÉTAIL DU VOTE

POUR	2
CONTRE	0
ABSTENTION	0
NE PARTICIPE PAS	0